



Un Contrat Rural c'est quoi ?

Le Contrat Rural fait partie des dispositifs de subvention aux collectivités. Il a la particularité de présenter un financement apporté par la Région et le Département.



- Il concerne toutes les opérations d'investissements
- Il peut comporter un ou plusieurs projets
- Il est cofinancé par la Région et le Département à hauteur de 70% du montant HT des travaux (Région 40% / Département 30%).
- Il a une périodicité de trois ans

Le contrat rural de Mareil 2018-2021

La rénovation du plateau sportif, la création du terrain de pétanque et la réfection du toit terrasse ont été réalisés en 2019. Les travaux concernant l'église sont prévus fin 2020.

Le montant total estimé des travaux est de 114 975,97€HT. Le montant total des subventions est de 80 483,17€ soit, 45 990,38€ pour la Région et 34 492,79€ pour le Département.

Le reste à charge pour la commune, pris sur ses fonds propres est de 34 492,80€

